

Nantes, le 26 avril 2018

Transports - TER

## Annnonce de fermetures de guichets : la Région apporte des précisions

L'organisation de la distribution des titres de transport est une prérogative de SNCF.

Pour la Région des Pays de la Loire, aucune évolution ne peut se faire sans le maintien d'un service de proximité équivalent, en particulier dans les territoires ruraux.

Au contraire, la nouvelle convention entre la SCNF et le Conseil régional prévoit, à notre demande, que toute évolution des horaires de vente fasse l'objet d'une démarche d'information et de concertation étroite en amont associant SNCF, la Région des Pays de la Loire et les acteurs territoriaux concernés.

L'objectif est qu'une analyse des situations au cas par cas soit effectuée avec des solutions alternatives adaptées aux besoins locaux.

Il s'agit ainsi d'éviter le retrait pur et simple des guichets sur un territoire, comme cela a été le cas entre 2008 et 2015. La majorité de l'époque ne s'était d'ailleurs pas opposée à la suppression de près de 40 000 heures de guichets, sans proposition de solution alternative.

Roch Brancour

Vice-président du Conseil régional en charge des Transports

### CONTACT PRESSE :

**Sophie Ferger** : [sophie.ferger@paysdelaloire.fr](mailto:sophie.ferger@paysdelaloire.fr) - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97